

Brochure

Languie

(s)

RÉPONSE DU CURÉ DE S^{TE}-ALVÈRE, CHANOINE HONORAIRE D'ANGOULÈME,

A un libelle diffamatoire signé par M. P. PEYROT, Curé de Périgueux, Vicaire-général pour tout le département de la Dordogne, et adressé par lui, le 12 juillet dernier, à MM. ses Confrères en exercice dans le même département.

PZ 2802

Un libelle diffamatoire, que l'indignation générale repousse, en attendant que la justice s'en empare, circule dans le département de la Dordogne. Cette production est l'ouvrage de M. P. PEYROT, curé de Périgueux et vicaire-général.

Le fiel vénimeux qu'il répand avec une abondance que l'aspic et la vipère n'eurent jamais, ne laissera de trace que contre lui. Ses coups multipliés ne m'atteindront point; ma conscience me l'assure, et ma conduite toute entière m'en donne la précieuse garantie.

Une seule chose m'afflige, et m'afflige vivement. M. le vicaire-général ne connaît, ni les accens, ni le langage de la charité chrétienne. Le moderne Bernard est loin de son modèle.

Au milieu des torrens d'injures, au milieu des feux et des flammes que vomit mon aristarque, est-il possible de reconnaître un vicaire-général?... Un moraliste sage, un vérita-

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Z

32

ble épistemonarque (1), eut suivi la mesure tracée dans l'Évangile, au lieu de faire siffler tous les serpens de la fureur. Je me garderai bien de l'imiter dans la réponse que me commande une défense légitime. Cette modération ne me coûtera aucun effort; elle est absolument conforme à mon caractère et à mon *éducation*. Je ne connais pas les passions *entraînantes*. Je me suis toujours soumis à l'empire de la raison. Je n'ai aucune prétention à *l'esprit, au savoir*. J'ignore comment se commande *une escouade de Dragons*. Mais M. PEYROT pourrait figurer avantageusement dans ce cadre.

Je ne suis point un géant, je ne suis point un présomptueux. Sensible aux injures qui m'ont été adressées dans plusieurs lettres anonymes, je fis imprimer celle que j'avais écrite à Mgr. l'Évêque, le 29 mai. Je déclare avec franchise que je l'ai fait uniquement pour présenter à mes détracteurs les motifs de ma conduite. Monseigneur a reçu ma lettre en manuscrit, et je puis affirmer que celui de M. le curé, vicaire-général, n'était pas connu de Sa Grandeur, le 28 juin, quoiqu'il ait été imprimé chez la veuve Faure, à Perigueux, le 28 du mois précédent. M. le vicaire-général n'a pas, sans doute, jugé à propos de faire partir un courrier et a oublié de le mettre à la poste.

Monseigneur est persuadé que je lui porte de cœur tous les sentimens que je lui dois. M. le curé, vicaire-général, perd son temps à chercher à insinuer le contraire.

Je croyais, je devais croire, que M. Peyrot m'honorait de son amitié. Je m'empressai d'aller lui témoigner tout mon intérêt à la première nouvelle des persécutions qu'on lui faisait éprouver pour le *Te Deum* qui lui fut demandé. Notre entretien, sur cet objet, fut long et sérieux. De bonne foi je

(1) C'est le nom qu'on donnait à un officier ecclésiastique qui avait l'inspection de tout ce qui appartenait à la foi.

cherchais les lumières. Il m'assura que si Monseigneur faisait un mandement, il se conformerait à ses dispositions. M. le vicaire-général ne désavouera pas ce fait. Le mandement de Mgr. l'Évêque, sous le titre de lettre pastorale, m'est parvenu par les voies ordinaires, et je n'ai pas reçu, de M. Peyrot, celle qu'il a fait imprimer et publier contre ladite lettre pastorale. Si ma conduite est une erreur, elle est donc l'ouvrage de mon *correcteur*.

J'étais loin de compter parmi mes détracteurs M. le vicaire-général. Jamais ma pensée ne se serait arrêtée sur lui. Quelle considération assez puissante a donc pu le porter à se déchaîner contre moi avec tant de rage?.... Je le dis avec douleur, il ne peut en exister d'autre que le désir de la célébrité. Inutilement il veut persuader qu'il agit pour le motif toujours louable de défendre la vérité blessée ; personne ne le croira : son ambition est connue. Un évêché est l'objet de ses vœux ardents. Depuis long-temps, il se tourmente et s'agit pour l'obtenir. Il élevait au Ciel (1) l'homme justement odieux que je laissais sur la terre. Oublié, et peut-être dédaigné par lui, mais toujours brûlé par ses mêmes désirs, il offre aujourd'hui, au monarque chéri que la Providence nous a rendu, un amour qui ne se compose que de son dépit et de son mécontentement. Mes sentimens pour sa personne sacrée sont plus purs.

Il est impossible que M. le curé, vicaire-général, m'adresse de bonne foi le reproche d'avoir voulu le perdre. Où sont les actes qui le déposent ? Pour les découvrir, il a certainement fait les recherches les plus étendues ; il les eût découvert s'il en eût existé, et les aurait tous présentés : il ne connaît pas les *ménagemens humains*.

S'il a éprouvé des terreurs, ce n'est donc pas moi qui ai pu

(1) Voyez les Bulletins du Département, du 20 août 1806, 23 août 1809 et 7 décembre 1813 ; interrogez surtout les habitans de Périgueux.

les faire naître. La douceur de mes mœurs et de mon caractère est connue. Elle suffirait pour repousser son accusation diabolique , sans les preuves multipliées que je fournis ; je ne connais pas plus le *fanatisme* que l'*apostasie*.

J'ai révélé la cause qui m'a déterminé à faire imprimer ma lettre. Notre Évêque est la seule autorité à qui je l'aie adressée. Je n'en ai répandu qu'un bien petit nombre d'exemplaires (1).

Je sers mes amis avec zèle ; aucun ennemi ne peut justifier que j'aise voulu lui nuire. Plus d'une victime peut éléver ses cris contre M. Peyrot. Les mānes de l'une d'elles , inhumée dans une terre étrangère , à son berceau , doivent l'assiéger sans cesse.

J'ai fait connaître la cause qui vaut à mes confrères la production infâme du 12 juillet ; il n'en est aucun qui , après l'avoir lue , n'ait senti au cœur l'effet que produisent les injures.

L'amour de la vérité agit sans ostentation , sans éclat; il est , quoiqu'en dise M. Peyrot , l'ami des bienséances ; s'il s'en fût entouré dans l'arène , il n'eût pas été couvert de poussière.

Pour prix de son libelle horrible , qui n'est qu'un monument élevé à sa honte , et pour toute vengeance du mal qu'il a voulu me faire , je me borne à le décorer de la couronne que les Grecs décernaient aux calomniateurs , et j'y attache cette épigraphe : *Ejice derisorem..... et exibit cum eo jurgium , cessabunt que causæ et contumiliæ . (Au Livre des Proverbes).*

S. t - Alvèrè , 4 août 1815.

LAJUGIE.

Nota. MM. les Maires sont instamment priés de communiquer cet écrit à MM. leurs Curés.

(1) Ceux de son libelle inondent toutes les places et carrefours.

A PÉRIGUEUX , chez F. DUPONT , imprimeur de la Préfecture.